



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 56616

Texte de la question

M. Kléber Mesquida appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur l'avenir du « bénéfice agricole forfaitaire ». Les agriculteurs sont inquiets suite aux assises qui se sont tenues au ministère des finances sur cette question. Des syndicats professionnels de ce secteur indiquent que le plafond du chiffre d'affaires établi à 76 300 euros, leur permettait de bénéficier du régime du forfait. Le régime du réel préconisé serait inadapté aux réalités économiques et notamment aux agriculteurs de la région Languedoc-Roussillon dont les surfaces cultivées sont les plus petites. En effet, le régime du forfait touche 42 % des agriculteurs français mais 55 % de la région. Les petits exploitants qui ont déjà des difficultés à payer leurs cotisations les verraient sensiblement augmenter avec les nouvelles mesures, ce qui contribuerait à mettre leur activité en péril. Aussi, il lui demande s'il entend réexaminer les mesures préconisées pour revenir sur le régime fiscal initial et s'il envisage d'en réactualiser le plafond.

Texte de la réponse

Le 14 mars 2014, à la suite des travaux lancés en novembre 2013 par le Gouvernement, a été mis en place par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt un groupe de travail sur la fiscalité agricole. Trois grands axes stratégiques ont été retenus : - une fiscalité mieux adaptée aux enjeux de la gestion des risques et de la volatilité ; - une fiscalité qui accompagne le développement de nouvelles activités au sein de l'exploitation agricole (ou en collectif) au service de la double performance économique et environnementale ; - une fiscalité plus simple. C'est dans ce dernier cadre que le régime du forfait collectif agricole est examiné. Des études menées, il ressort que ce dispositif est de plus en plus déconnecté de la réalité économique, présente une lisibilité réduite pour les exploitants et génère de fortes inégalités entre les territoires. Une réflexion est donc en cours pour faire évoluer ce régime en concertation étroite avec les organisations professionnelles agricoles. En aucun cas, il n'est prévu d'augmenter les prélèvements obligatoires, ni d'imposer un régime réel à l'ensemble des agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56616

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4415

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6425